

Séminaire de recherche transversal BEST/FRACA du LC2S
Cycle « La santé aux Antilles au prisme des SHS »

***Sargassum Crisis* / Crise des sargasses**
Regards croisés sur les projets SaRiMed et CESAR

Vendredi 11 février 2022, de 14 h 30 à 16 h 30 (heure des Antilles)
Faculté de droit et d'économie de Martinique, Campus de Schoelcher

Connexion à distance : <https://univ-antilles-fr.zoom.us/j/87125039287>

À propos des projets

SaRiMed : <https://www.umr-amure.fr/projets-scientifiques/sarimed/>

CESAR : <https://anr.fr/Projet-ANR-19-SARG-0005>

Lieux rayés, lieux raillés : quand les sargasses rebattent les cartes de l'habitable

par Florence Ménéz, coordinatrice du projet SaRiMed
florence.menez@univ-brest.fr

Résumé de l'intervention : La présence massive des sargasses sur le littoral martiniquais, le changement dans le paysage et/ou les gênes/symptômes occasionnés par les émanations de gaz, dégradent-ils les conditions de l'habitable au point de redessiner l'occupation du territoire ? Les données qualitatives de la recherche SaRiMed permettent à ce stade de questionner, dans une perspective diachronique et dans la synchronie, les fluctuations dans les perceptions et les pratiques de l'habiter littoral en Martinique. Nous présenterons ainsi la qualification des odeurs et ce qu'elles peuvent dire du rapport au phénomène, au corps et à son lieu de vie ; comment les émanations de gaz tracent des frontières, et construisent une nouvelle carte de l'habitable, entre des lieux « rayés de la carte », des lieux taxés de « Sargasse city », et de nouveaux lieux investis/envisagés par les mobilités géographiques, temporaires ou pérennes ; enfin, nous souhaitons ouvrir la discussion sur les questions que posent ces nouvelles pratiques et représentations, sur la littoralisation, sur l'architecture, sur le champ des possibles/de l'enviable.

*Florence Ménéz est docteure en anthropologie sociale et culturelle (EHESS, Paris) et en histoire sociale européenne contemporaine (Université Ca' Foscari, Venise), ingénieure de recherche à l'UMR AMURE-IUEM-UBO, et collaboratrice au LC2S. Ses premières recherches sur les littoraux du Nord Adriatique (Italie) et breton lui ont permis d'envisager de nouvelles interactions interspécifiques entre humains et non-humains, lors de proliférations (algues, palourdes) et accidents technologiques (marées noires, pollutions de l'eau), notamment sous l'angle des dynamiques imaginaires et matérielles, du rapport autochtonie/allochtonie, des mobilisations, traductions artistiques et formes narratives alternatives. Depuis 2018, elle consacre ses recherches aux problématiques des sargasses. Elle a participé au programme Eco3Sar (ADEME-CNRS, 2018-2020), au groupe de recherche sur les sargasses du CHUM, et coordonne la recherche SaRiMed, concernant les impacts sanitaires et sociaux des échouements de sargasses sur le littoral martiniquais et guadeloupéen (financement Fondation de France, 2021-2023). Parmi ses publications récentes au sujet des sargasses : « Les lanceurs de SOS : entre mobilisations profanes et expertes pour la reconnaissance du problème des échouements de sargasses en Martinique », *Écologie & politique*, 63, 2021, p. 107-119 ; « La télé est morte. Algues brunes, corrosion, contagion aux Antilles », *Techniques & Culture*, 72, 2019, p. 184-199.*

CESAR contre Sargator, ou le droit au secours des sargasses *

par Victor David, participant au projet CESAR

victor.david@ird.fr

Résumé de l'intervention : « Sauver les sargasses ? » Vu des Antilles françaises, voilà qui peut sembler être une bien étrange proposition ! Depuis 2011, les afflux massifs de sargasses sur les littoraux de l'Ouest Atlantique central et de la Caraïbe en particulier sont considérés comme un véritable fléau à l'origine de problèmes sanitaires, économiques et sociaux. Le ramassage et l'élimination de milliers de tonnes échouées à chaque saison se révèlent être un casse-tête coûteux pour les populations, la biodiversité et les collectivités. La recherche effrénée de solutions pour faire face à ce phénomène a conduit à envisager, voire à opérer déjà, l'élimination des sargasses en pleine mer afin d'éviter qu'elles ne s'échouent sur les plages. Or les travaux de la première année du projet ANR CESAR ont conduit à valider l'hypothèse selon laquelle les sargasses ont un statut juridique variable en fonction de l'endroit où elles se trouvent et selon qu'elles sont vivantes ou mortes. Cette variabilité est riche de conséquences à de nombreux égards. Dans cette optique, nous soutenons l'argument qu'une protection juridique des sargasses vivantes en pleine mer – à l'instar de ce que font déjà les États-Unis par exemple – doit être sérieusement envisagée en droit français pour éviter leur destruction massive par des navires spécialement conçus à cet effet et dénommés « Sargator ».

* Cette présentation inclut les résultats de recherches menées par Stéphane Chaperon (doctorant à l'Université des Antilles) et Émilie Faroult (élève-ingénieure à AgroParisTech) dans le cadre de stages encadrés en 2021 au LC2S.

*Docteur en droit et sciences sociales de l'Université Paris Sciences & Lettres-EHESS, **Victor David** est chargé de recherches à l'IRD, membre de l'UMR SENS (IRD-CIRAD-UPV Montpellier). Il a suivi une triple formation initiale en droit, science politique et langues & civilisations anglophones à l'Université Paris Nanterre. Ses activités de recherche et son expertise sont axées sur l'évolution du droit de l'environnement, notamment dans des contextes de pluralisme juridique dans l'outre-mer français et de présence de populations autochtones. Son autre thème de recherche porte sur les droits de la nature. Accueilli depuis novembre 2020 au LC2S, dont il est également collaborateur, ses travaux s'intéressent à la Caraïbe et l'Amérique latine et portent, entre autres, sur le statut juridique des sargasses dans le cadre du projet ANR CESAR. Lors de sa précédente affectation en Nouvelle-Calédonie, il s'est intéressé au droit et aux stratégies politiques d'adaptation au changement climatique dans le Pacifique Sud, à la protection juridique des déplacés environnementaux en Océanie et à la géopolitique de l'Océanie. Il coordonne à ce titre le projet CEPIL (2014-2023) d'appui scientifique pour l'élaboration du Code de l'environnement de la Province des Îles Loyauté. En septembre 2019, il a été nommé membre de la Capacity-Building Task Force de l'IPBES. Il est aussi chercheur associé de l'Observatoire international des droits de la nature basé au Québec.*

Discussion assurée par

Isabelle Dubost, maître de conférences en anthropologie, Université des Antilles, LC2S

Aurore Phipps, doctorante en science politique, Université des Antilles, LC2S